



Le mot du Maire

Chers amis,

Nous allons entrer dans une période durant laquelle nous allons pouvoir engager les travaux programmés pour 2021 et surtout finaliser les projets de 2020 qui, compte tenu, de la crise sanitaire se sont retrouvés ralentis dans leur réalisation.

En ce qui concerne le préau de l'école, les travaux ont été réceptionnés en février 2021 et l'aménagement du cimetière sera terminé fin avril 2021.

Pour ce qui est des travaux programmés pour cette année, l'aménagement de la route d'Ouzouer, les travaux d'enfouissement des réseaux se dérouleront de fin mai à juillet 2021, suivis par l'aménagement de la voirie.

Compte tenu de l'importance de ces travaux, nous serons dans l'obligation, pour des raisons de sécurité, de déplacer provisoirement l'accès à l'école par l'entrée située route Des Bordes en face de l'arrêt du bus de la place de la plaine, nous vous apporterons des informations complémentaires prochainement.

Les travaux de viabilisation des terrains rue du Clos du Mont seront terminés fin mai et nous procéderons à la mise en vente par la suite.

Nous allons aussi devoir procéder à des travaux imprévus et nous devons engager rapidement la réfection de la toiture du foyer ainsi que le remplacement de la climatisation.

Nous allons également lancer la révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce dossier est très important pour l'avenir de notre commune et permettra de nous mettre en phase avec la réglementation du SCOT (Schéma Cohérence Territorial) adopté par la Préfecture en 2020 mais également avec le règlement du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) qui est entré en vigueur en 2018.

C'est un dossier qui va nécessiter beaucoup de disponibilité de la part des élus sur une période de 2 ans environ. Il y aura bien évidemment des réunions publiques de prévues en complément des réunions de travail avec les élus afin de tenir compte de vos remarques dans l'élaboration de ce document.

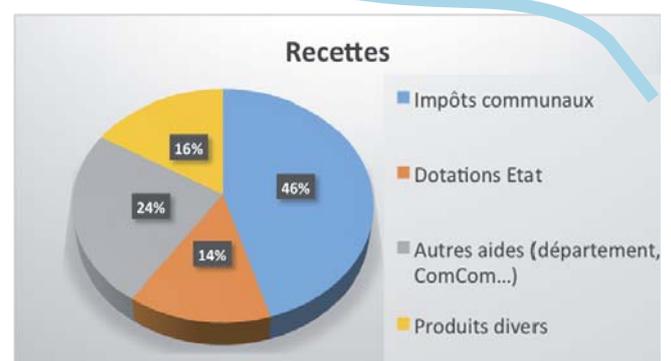
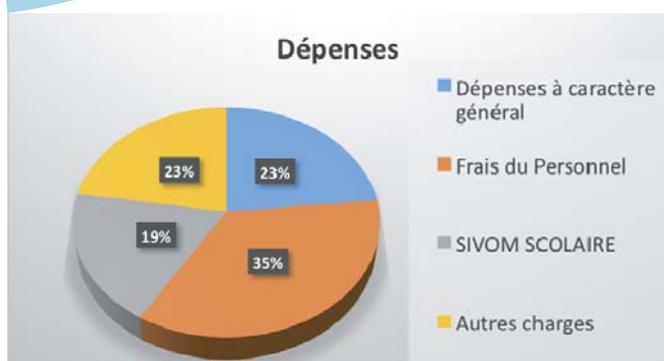
Comme vous pouvez le constater l'année 2021 sera une année bien remplie dans le cadre de l'aménagement de notre commune mais également dans l'amélioration de son cadre de vie.

Vous souhaitant de pouvoir profiter des beaux jours en cette période de crise sanitaire compliquée et en espérant pouvoir reprendre nos activités et nos échanges dans des conditions normales très prochainement,

Amicalement.

Michel AUGER

Comptes administratifs 2020



Principales décisions 2020 du Conseil Municipal

13 février

FINANCES : bâtiments : réfection, extension, mise aux normes du préau de l'école élémentaire demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local - Exercice 2020.

12 juin

COMMUNICATION : adhésion au service Panneau Pocket.

17 juillet

BÂTIMENT : réfection et extension du préau de l'école élémentaire, choix des entreprises pour la réalisation des travaux.

Lot 1 démolition, gros œuvre : entreprise 3DConstruction pour un montant de 24 076.30 € H.T. soit 28 891.56 € T.T.C.

Lot 2 ravalement : entreprise 3DConstruction pour un montant de 13 963.57 € H.T. soit 16 7561.28 € T.T.C.

Lot 3 charpente bois, habillage clins : entreprise 3DConstruction pour un montant de 14 897.00 € H.T. soit 17 876.40 € T.T.C.

Lot 4 couverture ardoises artificielles : entreprise DRU Michel pour un montant de 17 534.72 € H.T. soit 21 041.66 € T.T.C.

Lot 5 électricité : entreprise Servitechnique pour un montant de 2 146.17 € H.T. soit 2 575.40 € T.T.C.

18 septembre

SERVICE EAU POTABLE : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019.

VOIRIE - RÉSEAUX : aménagement de la route d'Ouzouer, amélioration esthétique, enfouissement des réseaux publics de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage, demande d'inscription de l'opération au programme prévisionnel départemental de travaux d'amélioration esthétique pour l'année 2021. Viabilisation de deux lots issus de la division de la parcelle cadastrée ZH 65 (en partie) rue du Clos du Mont, mission de maîtrise d'œuvre, choix du bureau d'études. Aménagement de la route de Mondon, gestion des eaux pluviales, reprise du réseau des eaux usées, reprise en calcaire des accotements, réalisation des travaux topographiques, choix du bureau d'études.

RÉSEAU DÉFENSE INCENDIE : mise à disposition au profit de la commune d'une bache souple réserve d'eau sur une propriété privée, aménagement d'une aire stabilisée au droit de ce dispositif incendie, convention entre la commune et le propriétaire privé.

6 novembre

URBANISME : opposition au transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme" (PLU) à la Communauté de Communes du Val de Sully.

FINANCES - URBANISME : sécurisation et aménagement paysager d'un lieu d'accès desservant l'école élémentaire côté parking du Foyer Communal, demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully - Exercice 2020.

FINANCES - VOIRIE-RÉSEAUX : aménagement de la route de Mondon et de la route d'Ouzouer, demande de subventions au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal, appel à projets d'intérêt communal - Exercice 2021. Acquisition de parcelles pour régularisation cadastrale.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : aménagement de la Place de l'Eglise et de la Place de la Plaine, ravalement de l'Eglise et mise en conformité de l'édifice, aménagement du cœur de bourg y compris le terrain en contrebas du Foyer Communal et de l'école, végétalisation des trottoirs de la zone concernée par le projet.

11 décembre

VOIRIE - RÉSEAUX : aménagement de la route d'Ouzouer, 1^{re} phase, demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR).

SOLUTIONS DE MOBILITE : mise en place de REZO POUCE sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire- Sologne (49 communes).

SICTOM : extension des consignes de tri, mise en place d'un contenant supplémentaire pour la récupération du plastique au point d'apport volontaire situé derrière la mairie sur le parking du Foyer Communal.

AMENAGEMENT RUE DE CHAPPE : monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'aménagement de la Rue de Chappe par les riverains du quartier. Cette voie est notamment empruntée quotidiennement par les jeunes du quartier de Chappe qui se rendent à l'école ou à l'arrêt de bus situé dans le bourg pour se rendre au collège ou au lycée.

Quelques données sur notre Commune

Démographie

Tout comme les autres communes de moins de 10 000 habitants, Bonnée fait l'objet d'un recensement exhaustif tous les 5 ans. Le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020 est de 713, contre 669 en 2012, soit +1,6%.

Logements

80 % des logements sont occupés par leurs propriétaires contre 62 % pour le Loiret.

En 2017, les ménages résidant dans le territoire habitaient dans leur logement depuis 20 ans en moyenne.

Le nombre de logements que compte Bonnée est de 371 (en 1968, ce chiffre était de 168).

L'occupation des sols

Pour Bonnée, les surfaces agricoles occupent un total de 917 ha en 2018, soit 79 % de la commune (pour une superficie de 1161 hectares) contre 933 ha en 2006.

Les territoires bâtis et urbanisés représentent 61 ha en 2018 (112 ha en 2006).

La surface en Forêts et milieux humides a progressé : 129 ha en 2006 à 193 ha en 2018.

Emploi

Le taux de chômage des 15-64 ans est de 9% à Bonnée contre 13% pour le Loiret.

232 emplois sont présents sur la commune de Bonnée, pour 98 entreprises (auto-entreprises comprises).

Finances locales

Le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 s'élève à 2 534 396 €, soit 425€ par habitant et par an, en moyenne.

L'encours de la dette par habitant est de 205€ (la moyenne du Loiret pour les communes de 500 à 1000 ha est de 378€).

Dès le 1^{er} avril, dans votre commune, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les conteneurs jaunes.
Pour vous, le tri devient plus simple. C'est un emballage ? Qu'il soit en plastique, en carton, en métal, déposez-le dans le conteneur jaune

Tous les emballages en plastique



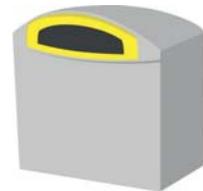
Tous les emballages en métal



Tous les emballages en carton



Biens vidés
En vrac
Non imbriqués



Pour en savoir + : www.sictom-chateaufeu.fr
ou contactez-nous : 02 38 59 50 25 - sictom@sictom-chateaufeu.fr

en partenariat avec
CITEO



Vaccination



Suite à l'augmentation de la dotation de doses par l'ARS (800 par semaine), l'activité s'accélère au centre de vaccination de Sully qui déménage donc à l'Espace Blareau (Chemin de la Salle Verte).

Depuis le lundi 22 mars, le centre est ouvert :

- les lundi de 14h à 18h
- les mercredi de 9h à 13h
- et les mardi, jeudi, vendredi, toute la journée, de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Pour les rendez-vous de première injection, les personnes de plus de 70 ans peuvent dorénavant s'inscrire. Inscriptions sur la plateforme **doctolib** ou en contactant le **02.38.36.00.03** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30).

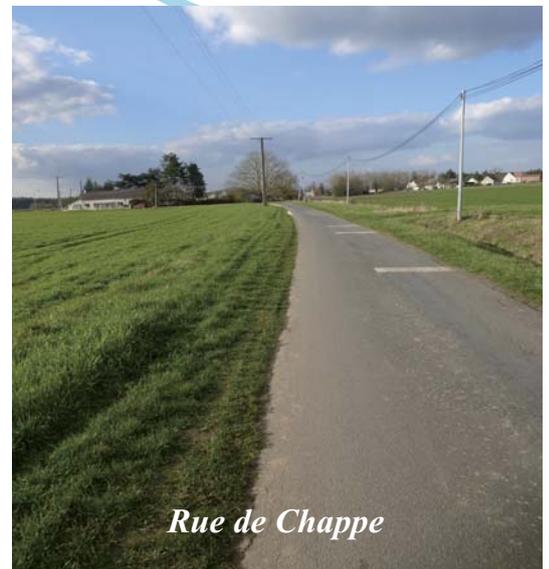
Prenez soin de vous et de vos proches.

Travaux terminés et à venir

Préau de l'école.



Projet de sécurisation pour les promeneurs et les écoliers dans la rue de Chappe.



Fin mai, les travaux de la route d'Ouzouer vont commencer, l'entrée de l'école sera déplacée route des Bordes.

Rue de Chappe

Animaux errants

Nous constatons de plus en plus de chiens errants sur notre commune, ainsi qu'une prolifération de chats. Nous faisons appel à votre vigilance en ce qui concerne vos animaux.

D'une part une attention particulière pour que vos chiens et chats ne se sauvent pas (clôture, portail, surveillance) et d'autre part pour que vos petits compagnons soient bien stérilisés. En effet, la multiplication des chats par exemple peut vite devenir importante.

Nous aimerions donc faire appel à votre responsabilité pour le confort de vos voisins et concitoyens, et vous rappeler que stériliser ses animaux c'est aussi les protéger.

Source visuel : site de la SPA



Incivilités

De plus en plus de déchets jonchent nos campagnes, il est devenu trop fréquent de découvrir des sacs poubelles dans les champs, dans les bois, et même dans les fossés.

En plus de la nature, ses actes dégradent l'image de notre village.

Pour rappel, ces actes d'incivilités sont punis d'une amende de 135€.



Service National Universel

Vous avez entre 15 et 17 ans (né(e) entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006) et avez la nationalité française ?

Vous voulez vous engager dans un projet de cohésion nationale ?

Alors le **Service National Universel** (SNU) s'adresse à vous !

Le SNU, c'est quoi ?

"Le SNU c'est un temps de rencontre, de toutes les jeunes françaises, afin de construire une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. C'est un projet qui vise à faire partager par la jeunesse les principes, les valeurs et l'idéal de la République. Cette année, ce sont 25 000 jeunes qui seront pour la première fois partout en France, dans tous les départements," a déclaré Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.

Le SNU comporte trois phases :

- un séjour de cohésion de deux semaines,
- une mission d'intérêt général de 12 jours ou au minimum 84 heures perlées dans l'année,
- vous pourrez ensuite poursuivre, si vous le souhaitez, par une période d'engagement de trois mois minimum.

En m'inscrivant, je m'engage à quoi ?

En vous portant volontaire au SNU, vous vous engagez à réaliser le séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021.

Ce séjour aura lieu en dehors de votre département de résidence.

Vous vous engagez également à réaliser une mission d'intérêt général au plus près de chez vous dans l'année qui suit le séjour de cohésion.



Inscriptions ouvertes jusqu'au 20 avril 2021
sur la plateforme dédiée :
<https://inscription.snu.gouv.fr/inscription>

Pour toute question, contactez la mission SNU Loiret
drdjcs-cvll-snu.loiret@jcs.gouv.fr
02 38 77 49 28

Pour en savoir plus : www.snu.gouv.fr